

Commerce et transport:

Qui doit être titulaire de quel type de certificat/attestation / Quel cours doit être suivi?

La présente table se réfère aux bases juridiques de la Suisse en matière de protection des animaux et des épizooties. Elle n'est pas exhaustive et ne comprend que les formations et certificats prescrits par le droit public.



Transport d'animaux (Transport d'animaux des espèces équine, bovine, ovine, caprine et porcine)

Question	Réponse	Certificat / attestation / cours
Je transporte mes propres animaux avec ma propre voiture de tourisme et une remorque dans une autre exploitation.	Etant donné que je transporte mes propres animaux, il ne s'agit pas de transport à titre professionnel.	Pas de cours ou d'attestation requise
Je loue un véhicule pour le transport d'animaux et transporte mes bovins sur l'alpage.	Etant donné que je transporte mes propres animaux, il ne s'agit pas de transport à titre professionnel.	Pas de cours ou d'attestation requise
J'exploite une entreprise d'engraissement et transporte dans mon propre véhicule mes propres animaux avec une durée d'engraissement de plus de 30 jours à l'abattoir.	Etant donné que je transporte mes propres animaux (durée minimale d'engraissement de 30 jours!) il ne s'agit pas de transport professionnel.	Pas de cours ou d'attestation requise
Il arrive de temps en temps que je transporte également un animal d'un voisin ou d'un collègue, sans pour autant demander de l'argent pour ce service.	Ce transport est considéré comme professionnel, même s'il n'y a pas de transfert d'argent.	Attestation pour le transport d'animaux à titre professionnel requise
J'effectue régulièrement des transports d'animaux pour des tiers avec mon tracteur et la remorque qui n'est pas immatriculée.	Ce transport est considéré comme professionnel, même si la remorque n'est pas immatriculée.	Attestation pour le transport d'animaux à titre professionnel requise
Je ne peux pas conduire et, de ce fait, donne à un collègue mandat d'effectuer des transports d'animaux avec mon véhicule. Est-ce que le conducteur doit être titulaire d'une attestation l'autorisant à effectuer des transports à titre professionnel?	Oui. Le conducteur du véhicule respectif doit pouvoir attester qu'il est autorisé à effectuer des transports à titre professionnel.	Attestation pour le transport d'animaux à titre professionnel requise

<p>Pour cause d'accident, je suis incapable de conduire, mais je suis titulaire d'une attestation m'autorisant d'effectuer des transports d'animaux à titre professionnel. Si j'accompagne le conducteur en tant que passager, est-ce que le conducteur doit également disposer de l'attestation requise?</p>	<p>Oui. C'est le conducteur et non pas le passager qui doit disposer de l'attestation requise.</p>	<p>Attestation pour le transport d'animaux à titre professionnel requise</p>
---	--	--

Commerce de bétail (commerce, échange et courtage d'animaux des espèces équine, bovine, ovine, caprine et porcine)

Question	Réponse	Certificat / attestation / cours
<p>Je travaille au service externe et suis ainsi en mesure de dire aux clients qui offre des animaux pour la vente ou qui souhaite acheter des animaux. Je ne reçois pas d'argent pour ces informations, mais mes clients se montrent reconnaissants par d'autres services.</p>	<p>Cette activité est considérée comme courtage, même si l'intermédiaire n'obtient pas d'indemnité pécuniaire.</p>	<p>Patente du commerce de bétail requise</p>
<p>Je cherche une vache pour mon entreprise. Le marchand de bétail m'offre deux vaches comme 'paquet'. J'achète les deux animaux avec l'intention de revendre au plus vite une des deux vaches.</p>	<p>Etant donné qu'au moment de l'achat il existait l'intention de revendre le deuxième animal, l'activité est considérée comme commerce de bétail.</p>	<p>Patente du commerce de bétail requise</p>
<p>Je travaille dans une entreprise de commerce de bétail en tant que surveillant. Le chef me donne mandat d'acheter quelques animaux destinés au commerce lors d'une vente aux enchères.</p>	<p>Cette activité est considérée comme commerce de bétail, même si elle est effectuée par mandat d'un marchand de bétail.</p>	<p>Patente du commerce de bétail requise</p>
<p>J'achète une vache dans l'intention de l'engraisser. Au terme d'une semaine, je la revends.</p>	<p>En cas de durée d'engraissement de moins de 30 jours, on ne peut pas faire valoir l'exception concernant les animaux engraisés par l'intéressé lui-même. Il s'agit dès lors de commerce de bétail.</p>	<p>Patente du commerce de bétail requise</p>
<p>J'achète une vache et, après deux semaines, je constate</p>	<p>Il ne s'agit pas de commerce de bétail, mais d'une</p>	<p>Patente du commerce de bétail</p>

qu'elle ne me convient pas et je la revends.	mutation ordinaire du cheptel.	pas requise
Je vends mes bovins en gestation élevés par moi-même.	Il ne s'agit pas de commerce de bétail. La vente d'animaux élevés par le vendeur lui-même n'est pas considérée comme commerce de bétail.	Patente du commerce de bétail pas requise
Je suis un engraisseur de porcs et vends mes porcs d'engraissement directement à l'abattoir.	Il ne s'agit pas de commerce de bétail. La vente d'animaux engraisés par le vendeur lui-même n'est pas considérée comme commerce de bétail.	Patente du commerce de bétail pas requise
J'exploite une entreprise d'engraissement et obtiens du mandant une indemnité par animal et par journée d'engraissement.	Il ne s'agit pas de commerce de bétail. La vente d'animaux engraisés par le vendeur lui-même n'est pas considérée comme commerce de bétail.	Patente du commerce de bétail pas requise

Transport de chevaux (Transport de chevaux, d'ânes, de mules et de bardots)

Question	Réponse	Certificat / attestation / cours
Je suis propriétaire d'un cheval et me rends avec ce dernier à un tournoi.	Le transport effectué par le propriétaire lui-même n'est pas considéré comme professionnel.	Pas de cours ou d'attestation requise
Je gère une pension pour chevaux et conduis gratuitement un des chevaux en pension à la clinique.	Le transport effectué par le détenteur d'animaux lui-même n'est pas considéré comme professionnel.	Pas de cours ou d'attestation requise
Je monte deux chevaux de différents propriétaires lors d'un tournoi et les transporte moi-même.	Le transport effectué par le cavalier lui-même n'est pas considéré comme professionnel.	Pas de cours ou d'attestation requise
Je me rends à un tournoi et prends avec moi le cheval de ma collègue.	Le cheval de ma collègue n'est ni ma propriété, ni sous ma garde ne en tant que détenteur d'animaux. Ainsi, le transport est considéré comme effectué à titre professionnel.	Attestation pour le transport de chevaux à titre professionnel requise
Je me rends à un tournoi avec ma fille. Le cheval et le véhicule de transport nous sont mis à disposition par	Etant donné que l'animal n'est ni ma propriété, ni sous ma garde en tant que détenteur d'animaux, ni	Attestation pour le transport de chevaux à titre professionnel

l'exploitant de la pension pour chevaux contre paiement.	monté par moi, le transport est considéré comme effectué à titre professionnel.	requis
Je dépanne quelqu'un en tant qu'aide au tournoi et effectue également le transport. Je ne suis pas indemnisé pour ces activités.	Etant donné que l'animal n'est ni ma propriété, ni sous ma garde en tant que détenteur d'animaux, le transport est considéré comme effectué à titre professionnel.	Attestation pour le transport de chevaux à titre professionnel requis
D'un exploitant d'une pension hébergeant trois chevaux j'obtiens mandat de me rendre à une manifestation. Toutefois, je suis uniquement titulaire d'un certificat pour le transport d'animaux à titre professionnel. Est-ce que je suis autorisé à transporter des chevaux?	Oui. Cette attestation comprend également le transport de chevaux.	Il n'est pas nécessaire de suivre un cours supplémentaire 'pour chevaux'

Commerce de chevaux (achat et vente, échange ou courtage de chevaux, ânes, mules et bardots)

Question	Réponse	Certificat / attestation / cours
Je gère une pension de chevaux et aide un client à trouver un cheval. Je le fais rencontrer un marchand de chevaux, mais ne demande pas d'être rémunéré pour ce service.	Cette activité est considérée comme courtage, même si l'intermédiaire n'obtient pas d'indemnité pécuniaire.	Patente pour le commerce de chevaux requis
Je travaille au service externe et ai souvent l'occasion de rencontrer des personnes qui souhaitent acheter ou vendre un cheval. Pendant les loisirs, je fais rencontrer les acheteurs et les vendeurs et, pour ce 'commerce', j'obtiens un petit 'pourboire'.	Cette activité est considérée comme courtage. Il est alors indifférent que l'activité soit un hobby exercée pendant les loisirs ou qu'il s'agisse de l'activité professionnelle principale.	Patente pour le commerce de chevaux requis
J'achète deux jeunes chevaux de trois ans et les fais débarrasser par un professionnel pendant une durée d'un mois. Je garde le meilleur des deux chevaux, l'autre sera revendu.	Etant donné qu'au moment de l'achat il existait l'intention de revendre le deuxième animal, l'activité est considérée comme commerce de chevaux.	Patente pour le commerce de chevaux requis

Sur internet j'offre pour la vente un cheval d'un collègue.	Cette activité est considérée comme courtage, indépendamment du fait que l'intermédiaire obtienne ou non une indemnité pécuniaire.	Patente pour le commerce de chevaux requise
Je suis éleveur de chevaux et forme et revends moi-même mes remontes.	Il ne s'agit pas de commerce de chevaux. La vente des animaux élevés par le vendeur lui-même n'est pas considérée comme commerce de chevaux.	Patente pour le commerce de chevaux pas requise
Je suis éleveur de chevaux et fais former mes remontes par un cavalier externe. J'offre les chevaux pour la vente sur Internet.	Il ne s'agit pas de commerce de chevaux. La vente des animaux élevés par le vendeur lui-même n'est pas considérée comme commerce de chevaux, même si les chevaux sont formés par des tiers.	Patente pour le commerce de chevaux pas requise
Après une année je vends mon cheval qui ne satisfait pas mes attentes au niveau de la performance sportive.	Il ne s'agit pas de commerce de chevaux. Ceci est une mutation ordinaire du cheptel.	Patente pour le commerce de chevaux pas requise
En tant que particulier, j'achète un cheval d'un marchand de chevaux et donne mon ancien cheval pour paiement.	Il ne s'agit ni de commerce de chevaux, ni d'échange ou de courtage.	Patente pour le commerce de chevaux pas requise

Transport de volaille

Question	Réponse	Certificat / attestation / cours
Je travaille dans une entreprise qui transporte à titre professionnel des poulettes aux entreprises de ponte et les vieilles poules pondeuses à l'abattoir.	Il s'agit d'un transport à titre professionnel.	Attestation pour le transport d'animaux ou de volaille à titre professionnel requise
Je travaille dans une exploitation d'accoupage et transporte à titre auxiliaire des poussins d'un jour chez les clients.	Il s'agit d'un transport à titre professionnel.	Attestation pour le transport d'animaux ou de volaille à titre professionnel requise
Je transporte des poussins d'un jour de l'exploitation	Il s'agit d'un transport à titre professionnel.	Attestation pour le transport

d'accoupage dans mon exploitation d'élevage. Au terme de 17 à 18 semaines, je mes transporte chez le client.		d'animaux ou de volaille à titre professionnel requise
En tant qu'éleveur de volaille, j'achète de l'exploitation d'élevage des poulettes et les transporte dans mon entreprise de ponte.	Il ne s'agit pas d'un transport à titre professionnel	Pas de cours ou d'attestation requise
En tant qu'éleveur de volaille je transporte mes veilles poules avec mon propre véhicule à l'abattoir.	Il ne s'agit pas d'un transport à titre professionnel	Pas de cours ou d'attestation requise
Je travaille au service externe en tant que conseiller en matière de fourrage et, de temps en temps, j'apporte aux clients quelques pondeuses.	Il s'agit d'un transport à titre professionnel.	Attestation pour le transport d'animaux ou de volaille à titre professionnel requise
Sur le marché aux petits animaux j'achète quelques pondeuses et les transporte à la maison.	Il ne s'agit pas d'un transport à titre professionnel	Pas de cours ou d'attestation requise
Je suis titulaire du certificat pour le transport d'animaux à titre professionnel. Je transporte des vieilles poules pondeuses à l'abattoir. Est-ce que j'ai besoin d'une formation spécifique pour transporteurs de volaille?	Il ne s'agit pas d'un transport à titre professionnel. L'attestation pour le transport d'animaux à titre professionnel remplit les exigences du transport de volaille.	Pas de cours ou d'attestation requise